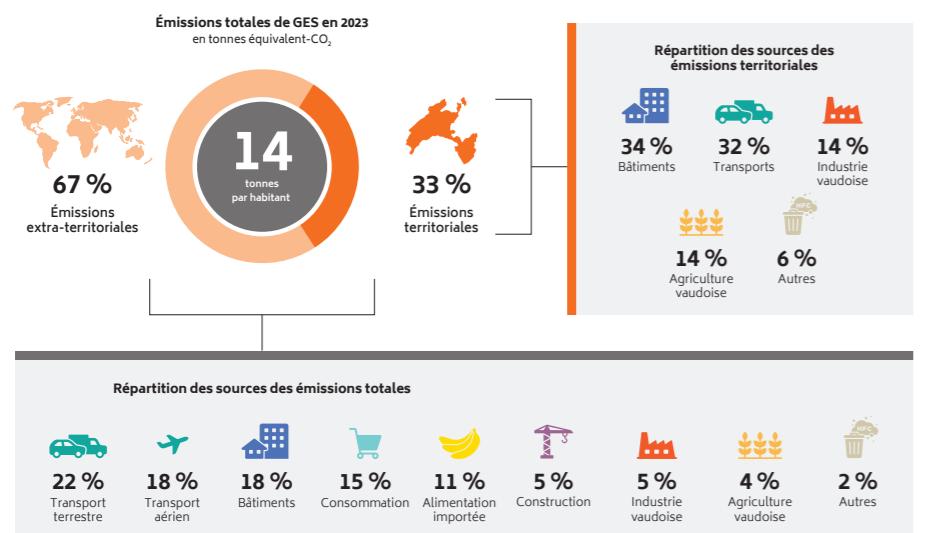


## Quelles sont les émissions attribuables au canton de Vaud ?

Les émissions couvertes par le bilan carbone cantonal regroupent tant les émissions territoriales – générées à l'intérieur du territoire cantonal (principalement pour le chauffage, la mobilité, l'agriculture et l'industrie) – que les émissions extraterritoriales – générées hors du territoire mais imputables aux activités des Vaudoises et des Vaudois (consommation de biens et de services, vols internationaux, etc.).

En 2023, ces émissions de gaz à effet de serre (GES) s'élevaient à 12 millions de tCO<sub>2</sub>eq (14 tonnes par habitant). Les émissions territoriales atteignaient 3,9 millions de tCO<sub>2</sub>eq (4,6 tonnes par habitant). Environ deux tiers des émissions sont donc émises en dehors du territoire cantonal, une part stable ces dernières années.



La figure ci-dessus résume les émissions par secteur. Les transports et les bâtiments regroupent plus de 65% des émissions territoriales, formant des secteurs prioritaires pour la réduction des émissions. La consommation de biens et de services, l'alimentation et la construction s'ajoutent à ces secteurs et couvrent ensemble 90% des émissions totales.



## Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 du canton de Vaud : l'essentiel en bref

Janvier 2026

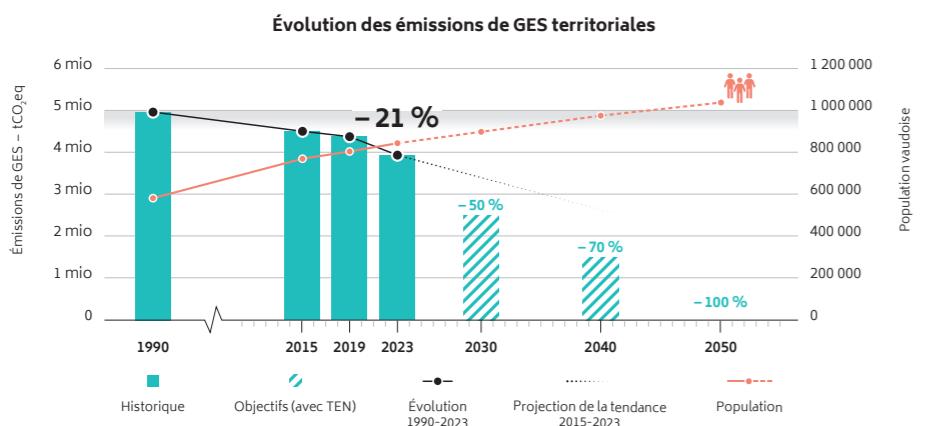
Cette publication s'inscrit dans le cadre de l'axe Documentation du Plan climat vaudois.

Plus d'information sur la politique climatique cantonale:

[vd.ch/climat](http://vd.ch/climat)

Office cantonal de la durabilité et du climat  
planclimat@vd.ch

## Comment ces émissions évoluent-elles sur le territoire cantonal ?



Les résultats du bilan carbone témoignent d'une dynamique positive. En 2023, la baisse par rapport à 1990 atteint 21%, avec une accélération des réductions annuelles: le canton a réduit ses émissions cinq fois plus vite durant la période 2015-2023 qu'entre 1990 et 2015. Ce résultat est d'autant plus positif que, depuis 1990, la population a cru de plus de 260 000 personnes. Les émissions par habitant·e ont diminué de 45 % entre 1990 et 2023.

### Quels sont les objectifs à atteindre ?

La Constitution vaudoise ancre l'objectif de zéro émission nette en 2050 pour les émissions territoriales cantonales, en cohérence avec le cadre fédéral et international. Le Plan climat vaudois établit les objectifs intermédiaires pour 2030 (-50 % par rapport à 1990) et 2040 (-70 %), ainsi que les trajectoires cibles pour les principaux secteurs d'émissions territoriales. Il affiche aussi une volonté de réduire au maximum les émissions extraterritoriales, notamment par la promotion de l'économie circulaire et de la sobriété.

### Sommes-nous sur la bonne voie ?

Les chiffres 2023 sont encourageants. Les solutions existent et la période écoulée a montré que la mise en place de mesures ambitieuses avait un impact. Une accélération de la réduction des émissions demeure toutefois nécessaire: la poursuite de la dynamique actuelle permettrait une baisse d'environ 30% en 2030 au lieu des 50% visés. L'engagement de l'ensemble des parties prenantes demeure plus que jamais nécessaire pour atteindre ces objectifs.

## Quelles sont les évolutions principales par secteur ?

### Transports +8 %

Malgré une baisse observée ces dernières années, le secteur de la mobilité n'a pas amorcé sa décarbonation au rythme nécessaire. La réduction des distances parcourues, le report modal et les solutions de mobilité partagées et à faibles émissions seront donc encore des défis ces prochaines années.

### Bâtiments -41 %

Cette tendance positive s'explique par une accélération du rythme d'assainissement des bâtiments et de l'installation de chauffages bas-carbone, ainsi que par les températures clémentes durant l'hiver 2023. La révision de la loi vaudoise sur l'énergie permettra notamment d'accentuer et de pérenniser cette dynamique. Ce défi reste essentiel pour atteindre les objectifs quantitatifs.

### Industrie -18 %

La diminution est principalement due au remplacement progressif des sources d'énergie fossiles par des énergies renouvelables. La poursuite de cette tendance, combinée à la promotion de la circularité et de la sobriété, contribuera à renforcer la dynamique de décarbonation de ce secteur.

### Agriculture -17 %

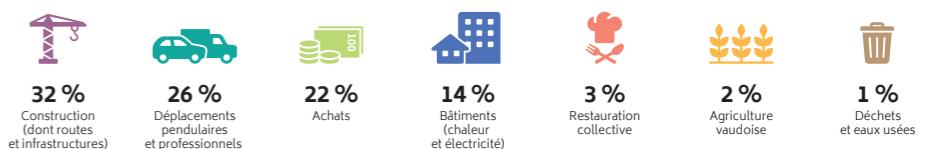
La baisse observée découle en majorité de l'évolution structurelle des cheptels, ainsi que de l'amélioration des pratiques. Afin de poursuivre cette réduction sans mettre en péril les objectifs d'autosuffisance alimentaire, il est important d'adapter les pratiques agricoles en profondeur en coordination avec les acteurs de terrain.

### Et les émissions extraterritoriales ?

Même si elles ne sont pas directement visées par l'objectif de zéro émission nette, la réduction des émissions extraterritoriales constitue un défi. En comparaison internationale, la part de ces émissions demeure très élevée dans le canton. Les vols en avion (18% des émissions totales), les biens de consommation (15%) et l'alimentation importée (11%) représentent les principaux postes d'émissions des Vaudoises et des Vaudois.

## Quelles sont les émissions de l'administration cantonale vaudoise ?

En 2023, l'administration cantonale vaudoise a émis environ 107'000 tCO<sub>2</sub>eq. Ce chiffre comprend les émissions directes (chauffage, mobilité professionnelle et domaines agricoles de l'État), celles liées à la mise à disposition de l'énergie (consommation d'électricité notamment) et, enfin, toutes celles produites en amont et en aval (achats de biens et services, mobilité pendulaire, numérique ou encore restauration collective étatique). Elles se répartissent ainsi:



Ces émissions sont en légère baisse (-5%) depuis 2019, notamment du fait de la rénovation des bâtiments et de l'installation de chauffage bas carbone. Cette tendance devra s'accélérer pour atteindre le zéro émission nette en 2040 — soit 10 ans plus tôt que pour le territoire, selon l'objectif fixé par la loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI).

### Comment les émissions de GES sont-elles calculées ?

Les bilans carbone sont réalisés en suivant les normes du GHG Protocol<sup>1</sup>, les périmètres de la loi fédérale sur le climat et l'innovation, ainsi que les recommandations intercantonales du Cercle climat<sup>2</sup>. Le temps nécessaire à la mise à jour et au traitement des différentes bases de données entraîne logiquement un décalage entre le bilan des émissions de GES et l'année analysée (2023).

La méthodologie, les sources de données et les calculs ont fait l'objet d'une vérification indépendante par la HES-SO. Les informations détaillées sur la méthodologie sont fournies sur les pages vd.ch/climat.

<sup>1</sup> World Resources Institute; C40 Cities Climate Leadership Group; ICLEI – Local Governments for Sustainability. (2014). Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Emission Inventories. GHG Protocol.

<sup>2</sup> <https://cercleclimat.ch/fr/arbeitshilfe-fuer-einheitliche-treibhausgasbilanzen-der-kantone/>